

Compte rendu de la réunion du conseil municipal DU LUNDI 26 FEVRIER 2018

Présents: Jean-Claude ARNAUD, Robert AZAÏS, Madeleine BRUSCHET, Bernard CALMETTES, Jacqueline COURNEDE, Martine JUND, Nathalie LACASSAGNE, Claudine MONTELS, Jean-Philippe ROQUES, Pierre SOULIE, Jean-Bernard PHALIPPOU.

Excusés: Cathie MOTYL, Pascale SAUREL (pouvoir à Pierre SOULIE), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert AZAÏS) et Christophe PETIT.

Secrétaire de séance : Jean-Bernard PHALIPPOU.

Monsieur le Maire accueille les élus et Christian Fabre (Tarn Libre).

Monsieur le Maire annonce qu'une délibération sera ajoutée à l'ordre du jour :
« Délibération concernant une convention relative à la création et au fonctionnement d'un service commun informatique entre la commune et la C2A ».

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 29 Janvier 2018

Pas d'observations, le compte-rendu de la séance du 29 Janvier est adopté à la majorité par les élus présents et représentés.

2 – Délibération de la mise à jour du tableau des effectifs

Mise à jour des postes des employés de la commune avec modification d'échelon pour l'année 2018. Six propositions d'avancement de grade ont été présentées par Monsieur le Maire. Ces propositions devront être soumises à l'avis de la C.A.P. (Commission Administrative Paritaire).

Ces propositions ont été votées à la majorité des élus présents et représentés.

3 – Délibération de la convention école et cinéma

Dans le cadre de la convention « école et cinéma », la Mairie prendra en charge 1 € par élève et par séance.

Pas d'observation particulière, la délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Demande de subvention de l'AFSEP

Une demande de subvention a été envoyée à la Mairie par l'Association Française des Sclérosés En Plaques.

Après concertation et compte tenu du fait que la Mairie n'a jamais répondu favorablement à d'autres demandes d'associations du même type, le conseil a été décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande.

5 – Point sur le conseil d'école

Pour rappel, l'organisation actuelle à l'école de Terssac est basée sur une semaine de 4,5 jours.

Le passage à une semaine de 4 jours ou le maintien d'une semaine de 4,5 jours ont été à l'ordre du jour du dernier conseil d'école.

Lors de ce conseil d'école, l'association des parents d'élèves a présenté une enquête faite auprès des parents qui montrait que 66% souhaitaient revenir à la semaine de 4 jours et 33 % voulaient rester à 4,5 jours.

L'association des parents d'élèves a donc voté en respectant cette répartition.

Le corps enseignant a voté pour la semaine de 4 jours.

Marsac, avec qui nous mutualisons un certain nombre de services à destination de l'enfance (CLAE, crèche via le SIVU Petite Enfance) et la majorité des communes de la C2A s'orientant vers la semaine de 4 jours, la Mairie de Terssac a voté pour la semaine de 4 jours.

La réorganisation du temps scolaire sera donc la suivante sur 4 jours (soit 24h) :

Matin : 8h30 – 11h45

Après-midi : 13h30 – 16h15

Il est à noter :

11 à 12 séances de piscines sont prévues et la Mairie prendra en charge le transport.

Des classes découvertes sont programmées en Dordogne du 14 au 16 mars 2018.

La Mairie prendra directement en charge l'intervenant musique.

6 – Délibération concernant une convention relative à la création et au fonctionnement d'un service commun informatique entre la commune et la C2A

ORANGE est aujourd'hui notre prestataire de service sur la téléphonie.

Nous avons la possibilité d'utiliser le service téléphonique commun de la C2A qui permet la téléphonie sur IP, la maintenance et l'assistance (pour 600 €/an, soit environ 16 h/an).

Grâce à la téléphonie sur IP (IP pour Internet Protocol), il est possible de passer des appels téléphoniques en utilisant la connexion Internet haut débit (ADSL, SDSL, fibre...)

Toute migration nécessitant l'acquisition de nouveaux combinés, c'est investissement a été estimé à 640 € pour l'ensemble du parc.

Une économie de 3 000 € est envisagée.

Une fois cette convention signée, il sera nécessaire de résilier notre contrat chez ORANGE.

La délibération est adoptée à la majorité par les élus présents et représentés.

7 – Point sur les travaux

- Local pétanque :

La démolition de l'ancien local, les fondations et la dalle du nouveau bâtiment sont terminés.

L'élévation doit commencer et le planning prévisionnel du chantier est respecté.

- Rue du Pastel et de la Garance :

Suite aux travaux effectués sur les conduites d'eau, la réfection de la route n'est pas acceptable.

La société s'est engagée à reprendre ces travaux.

8 - Informations et questions diverses

- Martine JUND a fait part d'une demande de secours via le CCAS :

Une personne de la commune a demandé de l'aide pour le paiement des obsèques de son père (400 €).

Le conseil municipal a validé cette aide à l'unanimité.

- Broyage des déchets verts opérationnel à partir du 28 Février 2018.

Possibilité de venir récupérer du broyat à titre gracieux

- Emménagement du centre bourg :

Nous sommes accompagnés par le cabinet Labarthe pour ce projet.

Une étude sur la réalisation des travaux pour faire le bardage de la salle du Préau est en cours et une réunion est prévue le 07 Mars avec l'entreprise BARDOU.

Une réunion publique concernant l'emménagement du centre bourg sera programmée sur Mai 2018.

Date du prochain conseil municipal : lundi 23 avril 2018

La séance est levée à 21H30.

Le secrétaire de séance

Jean-Bernard PHALIPPOU